

Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix – 63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Règlement de l'édition 2015 du Rallye mathématique d'Auvergne

Epreuves de mathématiques

- ♦ Les sujets sont élaborés par une équipe de l'académie de Clermont-Ferrand.
- ♦ Les épreuves sont communes aux établissements candidats d'Auvergne et s'adressent aux élèves des classes de 3^{ème} et de 2^{nde} de lycée général et technologique ou de lycée professionnel.
- ♦ Les candidatures sont présentées aux chefs d'établissement par les professeurs de mathématiques.
- ♦ Elles concernent des classes entières ou des classes mixtes 3^{ème}/2^{nde} dans le cadre d'une liaison collège/lycée.
- ♦ Les fiches d'inscription, envoyées en novembre 2014 à tous les chefs d'établissement, doivent être retournées au service Vie scolaire du rectorat avant le 23 janvier 2015.

Les épreuves se dérouleront en deux temps :

1) Epreuves qualificatives

- **Mardi 17 mars 2015 après-midi**, une première série d'épreuves est proposée aux classes qui auront été inscrites.
- Pour les lycées professionnels, il est possible de reporter les épreuves jusqu'au 10 avril 2015 compte tenu des éventuelles périodes de stage. Si tel est le cas, le professeur doit avertir les organisateurs du rallye.
- Six exercices (deux spécifiques « collège », « lycée général ou technologique » ou « lycée professionnel » suivant le type d'établissement et quatre communs) doivent être résolus collectivement par l'ensemble d'une même classe en deux heures.
- Dans le cadre d'une liaison collège/lycée, les deux exercices spécifiques « lycée général et technologique » et les quatre exercices communs doivent être résolus.
- Les épreuves se dérouleront sous la responsabilité du chef d'établissement qui aura reçu préalablement toutes les consignes utiles.
- Chaque classe est surveillée par un adulte qui n'est pas son professeur de mathématiques pour l'année en cours.
- À l'issue de cette première série d'épreuves, la meilleure classe de collège, la meilleure classe de lycée général et technologique de chacun des quatre départements sont qualifiées pour la finale, à condition de dépasser un score établi lors de la correction par l'équipe organisatrice.
- Pour les lycées professionnels, la meilleure équipe de chacun des quatre départements sera récompensée, à condition de dépasser un score établi lors de la correction par l'équipe organisatrice.

2) Finale académique

- **Mercredi 10 juin 2015 après-midi** à l'UFR sciences et technologies (campus des Cézeaux).
- Les classes finalistes se déplacent sur le lieu de la finale pour participer à une nouvelle série d'épreuves qui permettront d'établir le classement final.
- Une remise des prix est organisée à la fin des épreuves.

Affiche du Rallye mathématique

- ♦ Il est organisé un concours d'affiches dont l'objet est **la réalisation de l'affiche qui présentera le Rallye mathématique 2016**.
- ♦ Ce concours dont le thème est « **Symétries** » s'adresse aux élèves des classes de 3^{ème} et de 2^{nde} **participant ou non aux épreuves qualificatives du Rallye mathématique**.
- ♦ L'affiche qui doit être conçue sur une feuille d'environ 40 cm par 60 cm, peut être réalisée en couleur ou en noir et blanc. Si elle est réalisée en couleur, elle doit garder sa lisibilité en noir et blanc lors d'une reproduction par photocopie. Une collaboration avec les enseignants d'arts plastiques ou d'arts appliqués est possible.
- ♦ Elle doit comporter le texte « Rallye mathématique d'Auvergne » et un bandeau de couleur uni en bas pour une affiche en format portrait et à droite pour un format paysage.
- ♦ Au dos de chaque réalisation, doivent être portés le nom et la classe de l'établissement.
- ♦ Les affiches - une seule par classe inscrite - qui peuvent être réalisées dès maintenant, doivent être adressées à l'I.R.E.M. (Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques – Complexe scientifique des Cézeaux 63177 AUBIERE) uniquement entre le **17 et le 20 mars 2015**.
- ♦ Les affiches, adressées à titre gracieux par les classes, deviennent la propriété du rectorat qui peut les utiliser à son propre compte.